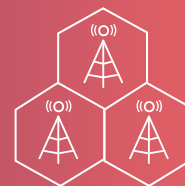


Couverture mobile à l'intérieur des bâtiments : des solutions pour l'améliorer



POURQUOI UNE COUVERTURE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS DANS 100% DES CAS N'EST-ELLE PAS POSSIBLE ?

Avec l'explosion des usages en mobilité (appels, SMS, navigation web, mails, streaming audio et vidéo, etc.), le téléphone mobile est désormais au centre de la vie économique et sociale de nombreux particuliers et entreprises. Cette place prépondérante du mobile génère de **très fortes attentes** : les Français s'attendent à ce que la couverture mobile de leur opérateur les suive partout : chez eux, au travail, dans leurs déplacements, en vacances, etc.

Pourtant, une couverture à l'intérieur des bâtiments dans 100% des cas n'est pas possible. La diversité des territoires et bâtiments fait qu'il peut en effet demeurer des situations où **les services ne donnent pas satisfaction**, soit parce qu'un ou plusieurs opérateurs ne couvrent pas une zone, soit parce que, même dans une zone couverte, la qualité n'est pas au niveau attendu dans certaines situations. À titre d'exemple, **si une habitation est bien isolée thermiquement, cette isolation réduit la réception mobile en intérieur** : les ondes circulent moins bien.

C'est pourquoi il existe des solutions techniques permettant de compléter le réseau des opérateurs mobiles.

QUE FAIRE EN CAS DE MAUVAISE COUVERTURE MOBILE À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT ?

Dans un premier temps, en cas de difficultés de réception d'un signal mobile, il convient de bien **se renseigner sur la couverture de son opérateur**. En effet, les opérateurs ont l'obligation de publier des cartes de couverture mobile, que l'Arcep chargée de contrôler. Or, il se peut qu'un opérateur couvre mieux qu'un autre votre lieu d'habitation ou de travail, par exemple.

Vous trouverez sur monreseau-mobile.fr des informations sur votre connectivité mobile qui pourraient vous être utiles.

Le Wi-Fi, complément de couverture mobile indoor

Le point d'accès Wi-Fi, comme celui présent sur toutes les box des fournisseurs d'accès à internet, permet d'apporter simplement des solutions satisfaisantes, sous réserve qu'un accès à l'internet haut débit fixe soit disponible.

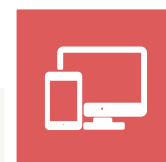
Si les services d'accès à internet ont toujours été disponibles via le Wi-Fi, ce n'était pas le cas pour les services voix et SMS. Pour y remédier, les opérateurs travaillent au développement d'une solution technique qui devrait permettre de passer des appels et dans certains cas d'envoyer et recevoir des SMS *via* le Wi-Fi : **la voix sur Wi-Fi**.

La voix sur Wi-Fi nécessite toutefois, en plus d'un accès à un point Wi-Fi, de posséder un téléphone mobile compatible. Si actuellement seuls quelques appareils haut de gamme le sont, cette compatibilité devrait se généraliser pour les téléphones mobiles qui seront commercialisés à l'avenir. Ainsi grâce à la voix sur Wi-Fi, le Wi-Fi deviendra un **véritable complément multiopérateur** de couverture mobile à l'intérieur des bâtiments. Précision : il n'est pas nécessaire d'avoir le même opérateur pour son accès internet et pour son téléphone mobile.

Bouygues Telecom, Orange et SFR proposent déjà le service de voix sur Wi-Fi. Renseignez-vous auprès de votre opérateur pour savoir si vous avez un téléphone compatible.

Les autres solutions à date

Les opérateurs proposent d'autres solutions en complément de couverture indoor. Il existe notamment la possibilité d'installer une « **femto cellule** » qui, connectée à une box internet, apporte de la couverture mobile dans un bâtiment. En comparaison de la voix sur Wi-Fi, la femto cellule a l'avantage d'être compatible avec plus de téléphones mobiles. Elle ne permet pas, en revanche, d'apporter de la couverture multi opérateurs : elle apporte uniquement la couverture de l'opérateur à qui appartient la femto cellule.



Vous trouverez plus d'informations sur ces pages web :

- Fédération Française des Télécoms https://www.fftelecoms.org/sites/fftelecoms.org/files/contenus_lies/fftelecoms_guide_mobile_indoor_0.pdf
- Free Mobile <http://www.femto.freebox.free.fr/>

N'hésitez pas à contacter votre opérateur pour plus d'informations.